Municipalité de
l'Île-du-Grand-Calumet

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue à la salle municipale au 8, Montée Monseigneur-Martel à L'Île-du-Grand-Calumet le lundi 12 janvier 2026 à compter de 19h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Jean-Louis Corriveau.

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal du Québec, un avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil soit :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau
Madame la conseillère Marcelle Dumouchel
Monsieur le conseiller Riley Griffin
Madame la conseillère Adrienne Turgeon
Madame la conseillère Chantal Corriveau
Monsieur le conseiller Brian Duval

Sont présent-e-s :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Madame la conseillère Marcelle Dumouchel
Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau
Monsieur le conseiller Brian Duval
Madame la conseillère Adrienne Turgeon
Monsieur le conseiller Riley Griffin
Madame la conseillère Chantal Corriveau

Est aussi présente :

Tracey Hérault, directrice générale absente
Julie Demers, directrice générale adjointe en remplacement

La personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1. **Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Monsieur le conseiller et appuyé par Madame la conseillère et résolu unanimement d'ouvrir la séance de conseil à 19 : 02h

2. Constatation du quorum

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau constate que le quorum est atteint et il déclare la séance ouverte à 19h

3. adoption de l'ordre du jour

2026-01-01 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1.Ouverture de la séance

2.Constations du quorum

3.Adoption de l'ordre du jour

4.Déclaration de conflit d'intérêt

5.Adoption du procès-verbal

de la séance du 8 décembre 2025

6.Résolution pour Multi Route

7.Carnal d'hiver-comité des loisirs

8.Bourse d'étude CSSHBO

9.Résolution salaire DGA remplacement DG

10.Résolution pour embauche d'un employé de la voirie

11.Adoption des listes de comptes payables

12.Centre de transfert période de remplacement

13.Varia

13A.Intention de participer à la régionalisation du service d'incendie et création d'un comité d'analyse et de transition

13B.Terrain à vendre—offre d'achat

13C.Comité des ressources humaines --bibliothécaire

14.Période de question

15.Nouvelle des membres du conseil

16.Prochaine séance

17.Clôture de la séance

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon;

Il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les modifications.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s

4. Déclaration de conflit d'intérêt

Maire Corriveau demande au conseil s'il y a quelqu'un qui a un conflit d'intérêt.

Monsieur le conseiller Brian Duval et Madame la conseillère Marcelle Dumouchel--point 8

5. Adoption du procès-verbal de la séance 8 décembre 2025

2026-01-02 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 8 DÉCEMBRE 2025**

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Riley Griffin d'appuyé par Monsieur le conseiller Brian Duval et il est résolu que le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025 soit adopté tel que présenté;

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents

6. Résolution pour Multi Route

2026-01-03 **RÉSOLUTION POUR MULTI ROUTE**

CONSIDÉRANT QUE de la municipalité planifie d'utiliser l'abat-poussière pour l'entretien de son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs Multi-route a soumis une offre de tarif pour l'achat d 250 000 litres de calcium;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon et appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, il est résolu de mandater la Directrice générale par intérim de procéder à l'achat de 250 000 litres de calcium du fournisseur Multi-route au montant de 0.394$ le litre, pour un total de 113 250.38$ incluant transport, épandage et taxes;

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

7. Carnal d'hiver-comité des loisirs

2026-01-04 **CARNAL D'HIVER-COMITÉ DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet a reçus une demande pour le financement du Carnaval d'hiver organisé par le comité des loisirs;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, appuyé par, Monsieur le conseiller Riley Griffin de faire un don au comité des loisirs pour un somme de 500.00$;

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

Monsieur le conseiller Brian Duval et Madame la conseillère Marcelle Dumouchel se retire de table du conseil.

8. Bourse d'étude CSSHBO

2026-01-05 **BOURSE D'ÉTUDE CSSHBO**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet a reçus une demande pour une bourse d'étude de la CSSHBO;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet, veut donner un montant de 500.00$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par, Madame la conseillère Adrienne Turgeon, et appuyé par, le conseiller Riley Griffin de faire un don monétaire à Breana Duval au montant de 500.00$;

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

Monsieur le conseiller Brian Duval et Madame la conseillère Marcelle Dumouchlel retourne à la table du conseil

9. Résolution salaire DGA remplacement DG

2026-01-06 **RÉSOLUTION SALAIRE DGA REMPLACEMENT DG**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est en congé de maladie, la directrice générale adjointe doit prendre le poste de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe doit être réénuméré en conséquence, le conseil a décidé de donner 5$ de plus de l'heure et ceci rétroactif le 10 décembre 2025. Et cela jusqu'au retour de la directrice générale en février 2026;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Marcelle Dumouchel, appuyé par, Monsieur le conseiller Briand Duval il est résolu de verser l'ajustement de 5$ à la directrice générale adjointe;

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

10. Résolution pour embaucher d'un employé de voirie

2026-01-07 **RÉSOLUTION POUR EMBAUCHER D'UN EMPLOYÉ DE VOIRIE**

ATTENDU QUE la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet, veut embaucher un employé de la voirie;

ATTENDU QUE Ethan Lafonte est déjà au service de la municipalité grâce à Emploi Québec, et que la subvention est terminée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Chantal Corriveau appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau il est résolu unanimement d'embaucher Ethan Lafonte, sur une probation de 6 mois avec un salaire de 21.88$, 40 heures semaines

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

11. Adoption des comptes payables

2026-01-08 **ADOPTION DES LISTES DE COMPTES PAYABLES**

CONSIDÉRANT QU'une liste détaillée de ces comptes a été déposée auprès des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements suivants effectués depuis la dernière approbation par le conseil :

Factures payées durant mois 155 522.77$

Salaires des élus7012.94$

Pour un total de 162 625.71$

Madame la conseillère Adrienne Turgeon est en défaveur

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Riley Griffin, appuyé par, Monsieur le conseiller Brian Duvale, il est résolu d'entériner la liste des comptes payables pour un total de162 625.71$;

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

12. Centre de transfert période de remplacement

2026-01-09 **CENTRE DE TRANSFERT PÉRIODE DE REMPLACEMENT**

ATTENDU QUE présentement, ii y a un remplaçant au centre de transfert;

ATTENDU QUE la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet vent terminer le remplacement;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau et appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu que la période de remplacement se termine le 30 avril 2026

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

13. Intention de participer à la régionalisation du service d'incendie et création d'un comité d'analyse et de transition

2026-01-10 **INTENTION DE PARTICIPER À LA RÉGIONALISATION DU SERVICE D'INCENDIE ET CRÉATION D'UN COMITÉ D'ANALYSE ET DE TRANSITION**

ATTENDU QUE

- La Municipalité est responsable d'offrir la protection contre l'incendie conformément à la Loi sur la sécurité incendie et au schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) de la MRC de Pontiac;
- Le conseil a reçu, le 18 août 2025, une présentation portant sur les options de régionalisation du service d'incendie entre les municipalités participantes de la MRC de Pontiac;
- Le conseil souhaite améliorer la qualité du service, assurer un partage équitable des coûts et évaluer les modèles de gouvernance (p. ex., via la MRC, une régie intermunicipale ou d'autres ententes intermunicipales);
- Une analyse structurée et limitée dans le temps, menée par un comité de parties prenantes municipales, est nécessaire avant de prendre toute décision finale;

IL EST RÉSOLU

1. **Intention de procéder.** Le conseil annonce son intention de procéder à la régionalisation du service d'incendie, sous réserve des conditions énoncées au présent et de l'approbation finale d'une entente intermunicipale complète.
2. **Création d'un Comité de transition et d'analyse (le « Comité »).** Le conseil accepte la création d'un Comité composé de représentants des municipalités participantes, mandaté pour analyser et proposer la forme et le format de la régionalisation.
3. **Nomination des représentants municipaux.** La Municipalité nomme au Comité (maximum de 2 membres par municipalité) :
   - Directeur(trice) général(e) ou délégué(e) : [Nom]
   - Élu(e) (conseiller(ère)) : [Nom]
   - Chef du service d'incendie ou délégué(e) : [Nom]
   - Représentant(e) finances/administration (au besoin) : [Nom]
4. **Mandat du Comité.** Le Comité doit :
   - Élaborer un plan de communication stratégique à diffuser aux municipalités partenaires, à leurs pompiers et à leurs résidents — comprenant les messages clés, les canaux et un calendrier — afin d'assurer une transparence maximale **avant toute décision officielle;**
   - Rédiger une entente intermunicipale complète (forme et format à déterminer), incluant la gouvernance, la clé de répartition des coûts, les niveaux/normes de service, la gestion des appareils et des actifs, les rôles et ressources humaines, le dispatch/les communications, la formation et l'harmonisation des PON, l'échéancier de mise en œuvre et les impacts budgétaires;
   - Tenir des consultations auprès du personnel incendie et du public, s'il y a lieu;

- Produire un Plan de transition et de mise en œuvre avec jalons et délais.

5. **Caractère non contraignant.** Aucune décision ne sera finale tant qu'une entente complète n'aura pas été rédigée par le Comité et adoptée par résolution de chaque municipalité participante. La présente résolution n'autorise pas de transfert d'actifs, de changements de personnel ni de dépenses d'immobilisations/d'exploitation au-delà des budgets habituels sans résolution subséquente du conseil.
6. **Condition de participation.** Seules les municipalités qui adoptent la présente résolution d'intention participeront aux négociations et à la prise de décision relativement aux coûts et au partage des coûts de la régionalisation. Les municipalités qui ne l'adoptent pas ne participeront pas à ces négociations et décisions.
7. **Autorisations.** Le(la) maire(sse) et le(la) directeur(trice) général(e) sont autorisés à signer une lettre d'intention, à partager les données opérationnelles et financières nécessaires et à poser tout acte requis pour réaliser l'analyse visée par la présente.
8. **Transmission.** Le(la) greffier(ère)/secrétaire-trésorier(ère) doit transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à la MRC de Pontiac et aux autres municipalités participantes.

ENCONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Tougeon, appuyé par Monsieur le conseiller Riley Griffin, il est résolu que le conseil accepte la résolution sur **lNTENTION DE PARTICIPER À LA RÉGIONALISATION DU SERVICE D'INCENDIE ET CRÉATION D'UN COMITÉ D'ANALYSE ET DE TRANSITION**

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

13.B Terrain à vendre-offre d'achat

2026-01-11 **TERRAIN À VENDRE-OFFRE D'ACHAT**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet, a recus une offre d'achat de 40 000$ sur deux terrains sur le chemin Benoit, cadastre 3 352 198 et 2 251 008;

ATTENDU QUE la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet, n'a pas accepter l'offre;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet, a envoyé une contre-offre;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, il est résolu que la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet, fait une contre-offre

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

4 élus contre la vente du terrain au montant de 40 000$

2 élus pour la vente du terrain au montant de 40 000$

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

13.C Comité des ressources humaines – bibliothécaire

20216-01-12 **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES – BIBLIOTHÉCAIRE**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet, voudrait engager une bibliothécaire;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet, a recus des applications;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Madame la conseillère Marcelle Dumouchel, appuyé par la conseillère Chantal Corriveau, il est résolu de mandater le comité des ressources humaines pour une recommandation;

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent e-s

14. Période de question

19 :39 à 19 :55

15.Nouvelles des membres du conseil

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau

Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau

Rencontre prochaine pour le recyclage avec public

Madame la conseillère Marcelle Dumouchel

Madame la conseillère Adrienne Turgeon

Madame la conseillère Chantal Corriveau

Monsieur le conseiller Brian Duval

Monsieur le conseiller Riley Griffin

16. Prochaine séance

Lundi le 9 février 2026

17. Clôture de la séance

2026-01-13 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Riley Griffin, appuyé par Madame la conseillère Chantal Corriveau il est résolu de clore la présente séance à 20 :06

Je soussigné, Jean-Louis Corriveau, maire de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

_____

Jean-Louis Corriveau, maire

_____

Julie Demers, directrice générale par intérim